



Webconférence - Territoires agricoles et forestiers : S'appuyer sur la nature pour gérer durablement les risques liés à l'eau sur ma commune

Le jeudi 8 juillet 2021

Questions du chat & Réponses des intervenants

1- Renaturation du bassin versant de l'Hozain à Rumilly-lès-Vaudes - **M. Johan Leseurre (ONF), M. Jean-Baptiste Richard (ONF), Mme Brigitte Girard (Maire de Rumilly-lès-Vaudes)**

-Serait-il possible de mettre à disposition les photos aériennes pour réutilisation ? La vertu pédagogique est remarquable !/ Exemple très parlant

Photos en pièce jointe

-D'où vient l'intérêt/la sensibilité des élu(e)s pour ce type de solution plutôt qu'une approche de prévention des inondations classique avec système d'endiguement ?

*Après recherches bibliographiques, je me suis rendu compte qu'il existait des exemples dans le bocage normand. Il s'agissait de haies vives brises crues fonctionnelles. En effet, l'effet peigne recherché accumulait des feuillages sur des barbelés des prairies jouxtant ses haies. Finalement **pour un coût maîtrisé**, on pouvait constater des résultats évidents. (Avec une bonne intégration paysagère)*

1

-Pour les haies-brise crues, quel(s) ont été les partenaires agricoles ?

Les principaux agriculteurs et éleveurs sont notamment les premières victimes des inondations. Ils ont donc naturellement adhéré à ce projet.

-Comment sont vus ces dispositifs par les agriculteurs, mais aussi les habitants qui sont impactés par les crues ?

Les agriculteurs comme les habitants sont partagés, autant d'enthousiasme que de scepticisme. Mais l'inaction face aux problématiques d'inondation n'est pas acceptable et la balance bénéfique/risque des aménagements (plantations « simples ») est, de toute façon, favorable.

-Comment s'est passée la concertation avec la profession agricole ? Est-ce que l'inondation des prairies pose des soucis ?

De nombreuses réunions ont eu lieu avec tous les publics et notamment les institutions. Suite à de nombreuses doléances, chaque partie prenante a participé à faire avancer le débat pour ensuite envisager différents scénarii sur le terrain. Rien n'a été imposé aux propriétaires et agriculteurs. Nous avons donc respecté leurs choix.

-Y a-t-il un système d'indemnisation mis en place avec agriculteurs si pb prairies?

Non.

Par contre, une convention tripartite a été signée entre la commune et propriétaires des prés, ainsi que le président du syndicat de bassin SDDEA. Cette convention stipule les différents engagements des uns vis-à-vis des autres. (La convention pourra vous être envoyée si besoin).

-L'expansion de crues sur prairie en amont des haies est-elle bien acceptée par les propriétaires/agriculteurs?

Oui d'une manière générale car l'eau reste moins de 10 h

-Les haies sont par la suite entretenues par les agriculteurs ?

La commune se charge (à ses frais de l'entretien des haies)

-Pouvez-vous préciser/rappeler le linéaire total de cours d'eau traité + haies brises crues implantées

Haies : implantation de 605 mètres linéaires (500 m de haies sur talus + 105 m de haies « simple » par boutures de saule)

Ru Vérien : 5 km de cours d'eau traités avec un allongement du tracé de 2,7 km

Ru d'Erlan : travail de 700 mètres linéaires.

-Les haies brise-crues sont-elles considérées d'un point de vue réglementaire comme des systèmes d'endiguement ?

2

Oui : le dossier de déclaration (commun à l'ensemble du projet « rus + haies ») comprend un volet concernant les rubriques 3.1.1.0 (« installation, ouvrages, remblais, épis dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant un obstacle à l'écoulement des crues) et 3.1.2.0 (modification du profil en long ou en travers du lit mineur). Un dossier de déclaration d'intérêt général a également été déposé auprès des services de l'État.

-Les terrains ont-ils été acquis par la commune ou y'a-t-il eu des négociations avec les propriétaires terriens?

Pas d'acquisition de terrains par la commune. Convention tri partite tacite de 5 ans renouvelable tous les 2 ans

Ont-ils été indemnisés?

Non

-Y a t-il eu une étude initiale à l'échelle du BV pour dimensionner les différentes mesures en forêt/en prairies ?

Oui, deux études spécifiques (bureau d'étude FLUVIALIS et AGROPARITECH), + modélisations par le Syndicat départemental des eaux de l'Aube. Extrait du dossier d'autorisation loi eau (rédaction : SDDEA):

« L'étude hydraulique a simulé l'impact du réméandrage sur le ru d'Erlant. Pour une crue équivalente à mai 2013, une diminution du débit de pointe de 0,2 m³/s peut être attendue et 0,1m³/s pour la crue de décembre 2010. La modélisation a également simulé l'effacement de l'étang du Haut Tuileau et une valorisation en zone humide qui permet alors de gagner 0,3m³/s pour la crue de 2013.

Sur le ru de Vérien, aucun calcul n'a été réalisé. Cependant, les résultats sont susceptibles d'être proches. D'une part, le rehaussement du lit réduira le drainage des parcelles riveraines et favorisera l'infiltration. D'autre part, la reprise des méandres permettra d'allonger le temps de concentration dans le bassin et ainsi de décaler et réduire le pic de crue à l'exutoire. En contrepartie, les parcelles risquent d'être impactées par un ressuyage plus lent des sols et une période humide plus longue. »

« L'impact de l'implantation des haies n'est pas quantifiable. Cependant, elles favoriseront le ralentissement des écoulements et la rétention des eaux en amont de Rumilly les Vaudes. »

-Quelle validation hydraulique de votre projet : bureau d'étude ?

Etude FLUVIALIS et Projet d'étude d'AGROPARITECH + le consensus des agriculteurs, propriétaires, forestiers de l'ONF, le SDDEA, la DDT, l'OFB, la chambre d'agriculture...

Ou est-ce uniquement sur la base de votre connaissance de terrain ?

La connaissance de terrain est primordiale.

Comment se passe l'assurance ?

Ni plus ni moins qu'avant !!!

Encore une fois, la balance bénéfice risque est indubitablement favorable, voire neutre dans le pire des cas : les aménagements sont minimes dans le lit du cours d'eau. Si les débordements

ont lieu, ils ont lieu sur une très courte période (quelques heures) et en majorité en forêt domaniale (pas de risque humain ou matériel) ...

-Comment est accueillie la réflexion à l'échelle du bassin versant ?

Les autres communes du bassin versant se trouvant en amont, elles se sentent peu concernées !!!

-Comment la population accueille ces actions (plutôt habituée à des gros travaux hydrauliques;..)
La moitié de la population demeure dubitative car toujours habituée à des travaux lourds !!

-Le reméandrage et le développement des ZEC en forêt ont été facilement compatibles avec l'exploitation de la forêt par l'ONF ou a-t-il fallu mettre en place des ouvrages de franchissement spécifiques pour concilier les différents usages ?

La majeure partie des forêts gérées par l'ONF dispose d'un réseau de cloisonnements d'exploitation et ce dans chacune des parcelles. Ces cloisonnements ont pour objectifs de faciliter la vidange des grumes vers des places de dépôt à destination des transporteurs. L'implantation de ce réseau de cloisonnement est mis en place en adéquation avec les singularités du milieu, et ainsi être pérennes. Nous n'avons donc pas eu besoin de nous adapter puisque ces chemins évitaient naturellement les zones humides et contournaient les rûs afin de ne pas les franchir. Seules quatre buses sous-dimensionnées et colmatées seront remplacées par des passages à gué enrochés pour permettre une continuité écologique et sédimentaire du ru.

-Concernant le reméandrage, vos anciens méandres étaient déjà bien marqués ?

Les méandres se distinguaient toujours sur le terrain malgré l'atterrissement qui est en cours. Ils sont suffisamment marqués pour pouvoir les reconnecter mais restent très peu incisés par endroits. L'objectif est de remettre de l'eau en circulation dans ces méandres pour recréer une dynamique sédimentaire dans ces méandres, qui les rendra morphologiquement plus fonctionnels.

Ils n'étaient pas comblés pour permettre cette technique ?

Oui en partie comblé mais sans rendre impossible la mise en œuvre. Le différentiel est aujourd'hui marqué entre la cote du méandre non fonctionnel et le ru principal (canalisé) qui s'est incisé à cause de la vitesse d'écoulement sur un substrat géologique (marne) érodable.

-Le fait de garder l'eau plus longtemps sur en forêt et agricole est-elle compatible avec les sols et les forêts/prairies ?

Compatible pour les deux. La forêt a besoin d'eau et les prés sont enrichies avec les dépôts sédimentaires derrière chaque crue. Il faut également garder en tête que ce fonctionnement

4

que l'on essaye de recréer correspond au fonctionnement naturel de ces terrains, et que c'est la modification de ce fonctionnement qui est en partie à l'origine des problèmes à la fois d'érosion en forêt et d'inondation des bassins urbains.

-Est ce que l'étang va retrouver sa fonction "étang" ou va t il se transformer en zone humide??

L'étang va se transformer en zone humide fonctionnelle ponctuée de plusieurs mares de tailles et de profils différents.

-Le projet s'inscrit-il dans un contrat milieux aquatiques avec l'agence de l'eau ?

Non, il est financé par un plan d'action et de prévention des inondations (PAPI), qui permettait de mobiliser des fonds plus facilement et rapidement vu les problèmes sur la commune. Mais on aurait pu, éventuellement...

2- Gestion des pollutions diffuses : les Zones Tampons Humides Artificielles - Mme Delphine Laisement et M. François Liard, Syndicat de la Manse étendu

-Quel est le niveau d'abattement en nitrates?

Pour les nitrates : Réduction des fréquences de dépassement des concentrations > 50mg/L
Réduction effective de 5 à 10% du flux annuel

-L'eau de la zone passe-t-elle ensuite dans un cours d'eau, un fossé ou s'infiltre-t-elle ?

Après la zone, l'eau passe dans un fossé puis rejoint un cours d'eau en aval

-Avez-vous contrôlé la qualité des eaux à l'entrée et en sortie de bassin ?

[Réponse dans la vidéo de rediffusion]

-Est ce qu'une augmentation des teneurs en nitrates et/ou pesticides a été observée dans les eaux souterraines ou ailleurs?

Nous n'avons pas réalisé d'analyses souterraines et les autres mesures « cours d'eau » ne montrent pas d'augmentation sauf lors des pics de crue ...

-Quel est le type et la surface de cultures en amont de l'ouvrage ?

Pour le type de culture, il est majoritairement cérééalier avec quelques prairies, et le bourg de la commune est avant l'aval du bassin versant test.

-L'eau qui est stockée et ralentie dans cette zone tampon n'est-elle pas réchauffée avant de rejoindre le cours d'eau ? Contribuant ainsi au réchauffement global du cours d'eau à l'aval?

Les crues se réalisent majoritairement en hiver ou printemps, les ensoleillements ne sont pas maximaux mais les sondes qui seront posées mesureront la température (il me semble)

-Quelle est la surface de la zone tampon?

La zone tampon des Malvaux capte 25ha et a une surface de 2500m².

-Est-ce que les zones tampons s'accompagnent de changement de pratiques agricoles?

Un programme d'actions agricoles est piloté par la chambre d'agriculture, le groupement d'agriculteurs bio ...

3- Agroforesterie et haies brise-crue en zone inondable & plantation de haies bocagères en Béarn – Mme Morgane Ubaldo et M. Philippe Castets, Communauté du Communes du Nord-Est Béarn

-Comment sera géré l'entretien des haies ?

L'entretien des linéaires sera géré par chaque propriétaire. Cet engagement sera acté pour chacun d'entre eux à travers une lettre d'engagement signée par ledit propriétaire, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) et Reforest'Action (un des financeurs du projet). Un passage de l'assistant technique et scientifique recruté pour assister la CCNEB sur ce projet (Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine) est prévu un an après la plantation afin d'effectuer un bilan sur les haies plantées, de donner quelques recommandations pour l'entretien de ces linéaires et de procéder aux regarnis nécessaires par les propriétaires.

-Qui paye le reste à charge des plantations ?

La communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB)

-Dans tous les projets de plantation de haies, sont-ils accompagnés de changement de pratiques agricoles ? (couverture du sol, rotations plus longues, labour superficiel, baisse de fertilisation etc)

Le changement de pratiques agricoles est une réflexion engagée depuis quelques années au sein de la collectivité. Cette démarche est accentuée par l'atteinte des objectifs fixés sur le

secteur agricole dans le cadre de notre PCAET (d'ici 2030 et 2050). Ainsi, chacun de nos projets en lien avec cette thématique, comme celui de plantation de haies, œuvre en ce sens. La CCNEB dispose également d'un service *Agricole* (en lien étroit avec le service *Environnement/Climat*), actif pour l'accompagnement du changement des pratiques.

-Après ces premières actions démonstratives, la CC envisage t-elle de poursuivre son intervention en mettant en place un programme de reconquête du maillage agroécologique et de réaménagement écologique des bassins versants à l'échelle de son territoire faisant le lien avec enjeux TVB, GEMAPI, adaptation au CC, et amélioration de la qualité paysagère?

La CCNEB est engagée dans un PCAET ainsi que dans une Stratégie « Territoire Vert et Bleu » ayant pour objectif la mise en place d'un plan d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel à l'échelle du territoire. Ce plan d'actions en cours d'élaboration (finalisation en avril 2022) sera composé de plusieurs fiches action selon trois axes de réflexion :

- Axe 1 : Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face aux changements climatiques ;
- Axe 2 : Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone ;
- Axe 3 : Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale.

Cette démarche, composant notamment le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET, permet ainsi par ses multiples actions décrites, de rendre opérationnelle la reconquête du maillage agroécologique et le réaménagement écologique des bassins versants. A noter également que la CCNEB s'engage pour la fin d'année 2021 dans l'élaboration d'un PLUi global à l'échelle de ses 73 communes.

-Avez-vous estimé les contraintes (coût financier) pour l'entretien des haies, qui est j'imagine pris en charge par les agriculteurs ? Et les "recettes" ?

Il est important d'avoir en tête que ce projet n'est pas réservé aux agriculteurs même si ces derniers sont majoritaires et privilégiés dans notre démarche. Pour répondre à la question, les coûts financiers liés à l'entretien et les recettes n'ont pas été à ce stade estimés.

-Est-ce qu'il est prévu de mutualiser l'entretien des haies (logistique, matériel...) avec l'ensemble des agriculteurs?

Encore une fois, ce projet n'est pas réservé exclusivement aux agriculteurs. Cependant, rien n'empêche les agriculteurs concernés par le projet de s'organiser entre eux afin de mutualiser l'entretien des haies à tous points de vue : matériel, logistique...

4- Les aides et l'appui de l'Agence de l'Eau – *Maylis Castaignet, Agence de l'Eau Seine-Normandie*

-Pouvons-nous avoir des exemples concrets de PSE svp ? Pour compléter la demande sur les PSE, pouvez-vous transmettre des exemples dont l'objectif est la lutte contre les inondations ?
[Réponse dans la vidéo de rediffusion]

-Est ce que ces mesures/outils sont propres à l'AESN ou existent pour toutes les AE ? (je pense aux conventions de surinondation)
[Réponse dans la vidéo de rediffusion]

-Pouvez-vous nous rappeler le taux d'aide pour les travaux de solutions fondées sur la Nature à la fois dans les actions d'Entretien et d'Investissement, pour les privés et pour les publics.

-Pour les baux comment l'agence s'engage? Dans quelle mesure ?